



AVIS D'ÉLECTIONS

Au conseil exécutif et aux divers comités du SPECJ - Année 2023-2024

Conformément au sous-alinéa c) de l'alinéa 1 de l'article 34 des *Statuts et règlements du SPECJ*, une assemblée doit se tenir entre le 1^{er} avril et le 30 avril pour, notamment, élire les officiers, les vérificateurs, les membres appelés à siéger aux différents comités ainsi que les membres appelés à siéger aux différentes instances du collège à titre de représentants du SPECJ.

Tout membre en règle du SPECJ est éligible à un poste au conseil exécutif ou à tout autre comité (article 5, alinéa 1 du *Règlement électoral et référendaire* du SPECJ).

La période de mise en candidature pour briguer un poste d'officier débute le 1^{er} mars, à 8 h et se termine le 31 mars, à 16 h. Au terme de cette période, si aucune candidature n'a été reçue pour un poste donné, la période de mise en candidature pour ce poste est prolongée jusqu'à 7 h 59 le jour de la tenue de l'assemblée générale (article 2, alinéa 1 du *Règlement électoral et référendaire* du SPECJ) soit le jeudi 6 avril 2023.

La période de mise en candidature pour briguer un poste de membre d'un comité ou de membre d'une instance du collège débute le 1^{er} mars, à 8 h et se termine, à 7 h 59, le jour de la tenue de l'assemblée générale (article 2, alinéa 2 du *Règlement électoral et référendaire* du SPECJ) le jeudi 6 avril 2023.

Après les élections, si certains postes sont encore vacants, ceux-ci pourront être pourvus séance tenante.

Les membres intéressés doivent compléter le bulletin de présentation et obtenir les signatures d'appui nécessaires. Vous trouverez le bulletin de présentation ci-dessous.

Liste des postes à pourvoir

1. Au conseil exécutif		Présidence	1 poste
		Vice-présidence	1 poste
		Trésorerie	1 poste
		Secrétariat	1 poste
		Responsable de dossiers	1 poste
2.		Comité d'accès à l'égalité en emploi	2 postes
3. Aux différents comités	Convention	Comité de perfectionnement	3 postes + 1 substitut
		Comité de prévention de la violence et du harcèlement	2 postes + 1 substitut
		Comité de santé et de sécurité	2 postes
		Comité des relations du travail (CRT)	3 à 7 postes + 1 substitut
		Comité d'information et de mobilisation	Illimité
	Syndicat	Classe de la présidence d'assemblée	Illimité
		Comité inclusion et pluralité des genres	Illimité
		Comité de suivi des finances et du fonds de défense professionnelle	1 poste
		Comité d'aide au personnel	2 postes
	Collège	Comité d'orientation et de mise en œuvre du développement durable	2 postes
		Comité engagement avec les Premiers peuples	3 postes
		Comité intelligence artificielle	6 postes
		Comité PASME	1 poste
Comité permanent sur l'évaluation formative des enseignements		3 postes	
Comité sur l'organisation de la journée pédagogique		4 postes	
Comité TIC		3 postes	
Commission des études	7 postes + 1 substitut		



Comités

- Comité d'accès à l'égalité en emploi.....
- Comité de perfectionnement.....
- Comité de prévention de la violence et du harcèlement.....
- Comité de santé et de sécurité.....
- Comité des relations du travail
- Classe de la présidence d'assemblée
- Comité d'information et de mobilisation.....
- Comité inclusion et pluralité des genres
- Comité de suivi des finances et du fonds de défense professionnelle
- Comité d'aide au personnel
- Comité d'orientation et de mise en œuvre du développement durable.....
- Comité engagement avec les Premiers peuples.....**
- Comité intelligence artificielle.....**
- Comité PASME.....**
- Comité permanent sur l'évaluation formative des enseignements.....
- Comité sur l'organisation de la journée pédagogique.....
- Comité TIC.....
- Commission des études.....

Signature : _____

Appui de 3 membres provenant d'au moins 2 départements différents :

Nom Département

Nom Département

Nom Département